

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le 24 Février à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Mirepoix-sur-Tarn, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs BOURGEOIS J-L., CUJIVES D. et VIDAL J-F.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., et SAINT PAUL A.
CC Val'Aïgo :	M. OGET E. et RAYSSEGUIER J-L.
CC du Frontonnais :	Mrs BERGON F., FARDOU M., LEGRAND A., VASSAL J-P.
CC du Canton de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO Cl.

Délégués titulaires représentés :

CC de Save et Garonne :	M. LACOME J-L. par M. FLORES J-L. et M. NEBOUT D. par M. OUSTRI Ch.
CC du Frontonnais :	M. AUSSEL E. par Mme MOURIER, Mme GIBERT J. par M. OGET E. et M. PETIT Ph. par M. LEGRAND A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs CAMPOS F., LAGORCE P. et TAGNERES B.
CC du Frontonnais :	Mrs DESTAMPES C. et VIDAL L.
CC Val'Aïgo :	Mrs BOUDET J-C., ROUX D. et TERRANCLE I.

Nombre de délégués :

**En exercice : 30
Titulaires présents ou représentés : 19**

<u>Ordre du jour</u>	<u>Adoption</u>
1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 18/12/2014	NEANT
2. Approbation du Compte Administratif 2013	À L'UNANIMITE
3. Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésor	À L'UNANIMITE
4. Adhésion au service de Médecine préventive du CDG31	À L'UNANIMITE
5. Intégration d'un stagiaire de l'enseignement – Attribution d'une gratification	À L'UNANIMITE
6. Questions diverses	NEANT

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 17 heures 30 en excusant Mmes CABESSUT G. et GIBERT J., ainsi que Mrs AUSSEL Ed., LACOME J-L, PETIT Ph. et VIDAL L.

Ce Comité syndical étant le dernier de sa mandature, le Président OGET propose de partager le verre de l'amitié à l'issue du Comité syndical et amorce la réunion en énonçant les six points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 18/12/2014

Le Président interroge l'Assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est validé.

2. Approbation du Compte Administratif 2013

Le Président donne la parole à Mme MIQUEL, Responsable Administrative, qui expose et commente une synthèse du CA (cf. délibération ci-dessous).

Mme MIQUEL présente les résultats d'exécution 2013, largement positifs, notamment en section de fonctionnement où est dégagé un excédent de plus de 12 000 €. Avec le report de 2012, le résultat d'exécution pour cette section s'élève à presque 21 000 €. Côté investissement, le déficit est quasiment résorbé grâce à l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2012 à hauteur de 15 000 €. Les comptes, à ce jour assainis, soulignent un effort du SCoT dans la gestion de ses finances.

Le Président interroge l'Assemblée sur d'éventuels compléments d'information à apporter.

Un élu demande à quoi correspond la somme de 2 836.35 € imputée au 61558, alors qu'aucun montant n'avait été budgétisé. Mme MIQUEL répond qu'il s'agit de réparations et de remplacements de matériels endommagés suite au sinistre que le SCoT a subi en juin dernier (survolage électrique causé par ERDF).

Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président propose de procéder au vote.

Alors que le Président s'est retiré – conformément au protocole – M. VIDAL J-F prend momentanément la présidence et fait voter le CA au regard du précédent exposé ainsi que des éléments préalablement apportés dans la note de synthèse communiquée par mail aux élus membres.

La délibération est ainsi adoptée à l'unanimité telle que suit :

Délibération n ° 2014/1 :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal du Syndicat Mixte relatif à l'exercice 2013.

Après avoir présenté le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées, le Comité Syndical examine l'exécution du Budget qui s'établit ainsi :

Synthèse CA 2013 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractères général	34 561.57 €	Dotations et participations	166 744.00 €
Autres charges de gestion courante	540.66 €	Autres produits de gestion courante	4 911.57 €
Charges de personnel	124 538.90 €	Atténuation de charges	157.92 €
Total Exercice	159 641.13 €	Total Exercice	171 813.49 €
Résultat Exercice 2013 : 12 172.36 €			
Report de l'exercice N-1 : 8 443.75 €			
Résultat à affecter sur le BP 2013 : 20 616.11 €			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisation incorporelle	227.24 €	Dotations, fonds divers	5 664.59 €
Immobilisation corporelle	0.00 €	Subvention d'investissement	715.20 €
		Excédent Fonct Capitalisé	14 676.17 €
		Emprunt	0.00 €
Total Exercice	227.24 €	Total Exercice	21 055.96 €
Résultat Exercice 2013 : 20 828.72 €			
Report de l'exercice N-1 : - 22 000.17 €			
Résultat de clôture de l'Ex 2013 : - 1 171.45 €			
Restes à réaliser 2013 : 0.00 €			
Résultats cumulés : 19 444.66 €			

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2013 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Principal.

3. Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésor

Les résultats de clôture du Compte de Gestion 2013 étant en conformité avec le Compte Administratif 2013, le Comité syndical a statué ainsi sur l'approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésor :

Délibération n ° 2014/2 :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Adhésion au service de Médecine préventive du CDG31

Délibération n ° 2014/3 :

Monsieur le Président explique au Comité Syndical avoir recours au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion. Il indique que, par courrier du 21 octobre 2013, le centre de Gestion nous informe d'une revalorisation du forfait en vigueur, celui-ci n'ayant pas été augmenté depuis janvier 2003. Cette revalorisation porte de 49 € à 60 € par an le forfait applicable par agent, pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Considérant que la convention est devenue caduque au 31 décembre 2013 et qu'il convient de la renouveler,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : **DE RECONDUIRE** l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour un montant de 60 € par an et par agent.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à ce service.

5. Intégration d'un stagiaire de l'enseignement – Attribution d'une gratification

Le Président informe qu'un stagiaire de l'enseignement a été recruté – M. Guillaume LARRIEU – pour travailler, au sein d'un Comité Technique dont la formation a été décidée par le Comité de Pilotage *Suivi & Evaluation du SCoT*, à l'élaboration de fiches-outils dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Il rappelle que ces fiches ont pour but de traduire, d'une manière pédagogique et illustrée, les prescriptions du DOO dans les PLU, ceci en vue de la compatibilité au SCoT et par là même, d'en faciliter son application. Il est précisé que ces documents n'auront pas une valeur réglementaire.

Mme BRULÉ informe les élus que la mission de M. LARRIEU consistera, durant les 4 mois à venir, à nous accompagner dans l'élaboration des 2 premières fiches-outils. Une réunion en interne a permis de dégager, avec l'appui de l'ATD et du CAUE, deux thèmes paraissant prioritaires au vu des objectifs du SCoT :

1. Bâtir en priorité en continuité et en intensification des espaces déjà urbanisés
2. TVB et continuité écologique

Le 1er Comité Technique Fiches-outils, qui s'est tenu le 20 février en présence d'une quinzaine de participants, a permis d'aborder ces deux premiers thèmes et d'avancer sur la méthodologie à mettre en œuvre.

Le Président demande ensuite à M. LARRIEU de se présenter et d'exposer sa formation aux élus : après avoir suivi un cursus en Géographie et Aménagement du territoire (Licence à l'Université Paul-Valéry de Montpellier), il a poursuivi sa formation en Master I puis Master II « Villes et Territoire » – parcours Environnement – à l'Université Toulouse le Mirail. Le travail sur les fiches-outils fera l'objet de son stage de fin d'année.

Enfin, le Président propose que lui soit attribuée une indemnité mensuelle pour gratification de stage à hauteur de 373.75 €, correspondant à l'indemnité obligatoire de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale (Durée du stage : 20 semaines – jusqu'au 04/07/14 – sur la base horaire de 30h par semaine).

Délibération n ° 2014/4 :

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (JO du 02 avril 2006),

Vu le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (JO du 30 juin 2006),

Vu le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 ayant rendu obligatoire le versement d'une gratification aux stagiaires dans les administrations de l'Etat.

Vu la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, portant obligatoire, pour les collectivités territoriales, le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'ATTRIBUER**, au titre d'une gratification de stage, une indemnité correspondant à l'indemnité obligatoire de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (23 € x 0,125 = 2,875€/h), pour une durée de 30 heures par semaine, soit une indemnité mensuelle à hauteur de 373.75€ pour un stage d'une durée de 600 heures (soit 20 semaines consécutives), sous réserve de l'exécution d'une mission dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT : il s'agira de travailler à la réalisation de fiches-outils présentant un intérêt pédagogique pour les élus du territoire, notamment dans leur compréhension des prescriptions du DOO.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ou tout avenant si afférent.

Article 3 : **D'INSCRIRE** au budget 2014 les crédits nécessaires.

6. Questions diverses

6.1 Rencontres SCoT / Communautés de communes

Le Président rappelle l'objet de ces rencontres : il s'agit de présenter le SCoT et ses indicateurs de suivi de manière succincte, mais également d'échanger autour de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

Il informe l'Assemblée que 3 rencontres se sont d'ores et déjà tenues :

- CC Save et Garonne : le 16 /12 /2013
- CC Val'Aïgo : le 29 /01 /2014
- CC du Frontonnais : le 18 /02 /2014

Il en conclut que, au vu du calendrier, les 2 réunions restantes se tiendront après les élections.

6.2 Fiches-outils

Outre les éléments d'information donnés antérieurement – au point 5 de l'ordre du jour relatif à l'intégration d'un stagiaire de l'enseignement – Mme BRULÉ précise que l'ATD et le CAUE, partenaires ayant accompagné le SCoT durant son élaboration, poursuivent la collaboration au travers de la réalisation de ces fiches. D'autres partenaires, tel que l'ARPE, participeront ponctuellement en fonction des sujets abordés.

S'agissant de la question de la compatibilité, Mme BELLEVILLE rappelle que pour les POS, elle devrait s'appliquer sans délai et avant juillet 2015 concernant les PLU.

6.3 Intensification urbaine / Dispositif BIMBY

Toujours en vue de limiter la consommation d'espace, le dispositif BIMBY vise à accompagner les propriétaires désireux de créer un nouveau logement sur leur parcelle afin de permettre une bonne intégration de ces constructions issues de divisions parcellaires.

M. SAINT PAUL s'interroge sur la façon de se positionner quant à cette démarche.

Le Président précise qu'une expérimentation est en cours et qu'à son terme, les communes intéressées pourront s'inscrire dans un projet.

Mme BRULÉ souligne que ce dispositif peut favoriser l'atteinte de l'objectif d'intensification urbaine qui doit s'inscrire dans les documents d'urbanisme (au moins 20% de l'accueil en logements). Il est noté que la loi ALUR incite à densifier les secteurs en dents creuses et le centre existant. Mme BRULÉ précise que les services de l'Etat ont proposé d'évaluer le potentiel sur certaines communes du SCoT du Nord Toulousain au moyen d'un outil informatique en cours de construction. Un soutien financier de l'Etat pourrait être mis en place pour les communes désireuses de se lancer dans la démarche. Celle-ci s'inscrit toutefois dans une réflexion globale entreprise à l'occasion de l'élaboration ou la révision du PLU. Un groupe de suivi pourrait être créé associant le CAUE, l'ATD (...) afin d'accompagner d'éventuels territoires pilotes.

Mme BELLEVILLE rappelle que ce thème va prioritairement être abordé dans une fiche-outil, l'un des objectifs du SCoT étant de favoriser la construction au sein du bâti existant avant d'envisager de nouveaux développements urbains.

6.4 Rencontres SCoT / DDT

Des rencontres trimestrielles ont lieu pour échanger sur les dossiers en cours et certaines questions d'actualité (évolutions législatives, lecture du DOO...).

6.5 Club ADS

Il est rappelé la constitution d'un Club ADS (Droits des Sols) entre les instructeurs des Communautés de communes du SCoT.

En outre, des réunions techniques sont organisées autour des questions de compatibilité au SCoT et des difficultés de son application, concernant notamment les POS et les opérations de plus de 5 000 m² de surface de plancher. La Communauté de communes des Coteaux du Girou, ayant récemment recruté un Directeur Urbanisme, participe dorénavant à ces réunions.

6.6 Redécoupage des Cantons

Il est précisé que ces redécoupages ont été officialisés la semaine précédente en Conseil d'Etat.

M. ZACCARIOTTO soulève la question du redécoupage du Canton de Cadours / Grenade et de ses conséquences sur le périmètre du SCoT.

Le Président répond que le périmètre du SCoT repose sur celui des Communautés de communes et non pas des Cantons. S'il y avait superposition des périmètres des Cantons et des Communautés de communes, il faudrait sans doute modifier celui des SCoT. Mais à ce jour, les membres du SCoT sont les Communautés de communes et ses délégués.

Avec la disparition du Chef-lieu du Canton de Grenade, M. SAINT PAUL s'interroge sur la centralité sectorielle du SCoT. Le Président répond que c'est la compétence Aménagement du territoire des Communautés de communes qui prévaut par rapport aux cantons, le SCoT n'étant pas issu du découpage cantonal.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président conclut ce Comité syndical.

Cette réunion étant la dernière avant les élections, le Président remercie chaleureusement l'ensemble des élus pour leur implication dans l'élaboration du SCoT, d'autant qu'il a été approuvé sous cette mandature. Il exprime à l'Assemblée sa grande satisfaction du travail accompli qu'il estime de qualité et qui pour lui, fut une « belle aventure humaine ».

Il souhaite enfin une « bonne chance » aux élus qui souhaitent renouveler leur mandat et invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

M. J-F VIDAL remercie à son tour le Président, au nom de tous les élus qui furent heureux de travailler sous la présidence d'Eric OGET.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h30.